

# Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 22 janvier 2018 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 17 janvier 2018

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Cyril PRADAT a donné procuration à Pascal LEBRUN

Membres absents :

## ✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 18 décembre 2017**

Approuvé à l'unanimité des présents.

## ✓ **Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.**

- Décision n°2017-16 : Signature de la convention avec la DDSEN du Rhône, pour l'organisation d'activités dans les écoles primaires impliquant des intervenants extérieurs artistiques. Cette convention concerne une intervention en musique pour les 4 classes de l'école, de novembre 2017 à juin 2018, tous les lundis, à raison de 45 minutes par classe.
- Décision n°2017-17 : Signature de la convention de mise à disposition par la mairie de Anse, de Monsieur Thomas LIAY, pour exercer les fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives, tous les vendredis matins des semaines scolaires de l'année 2017/2018, suivant le planning joint à la convention.
- Décision n°2017-18 : Signature de la convention avec l'ADMR de Chatillon d'Azergues pour les 3 prochaines années 2018, 2019 et 2020.
- Décision n°2017-19 : Signature de l'avenant à la convention relative à l'intervention sur dossiers CNRACL du CDG 69, prorogeant les dispositions de la convention d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

## ✓ **Projet de PLU soumis à approbation - Délibération**

Le projet de P.L.U., tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur consultables en Mairie depuis le 10/01/2018 pour 1 an.

Il émet 3 réserves et 2 recommandations :

### ***Commentaires au regard des observations émises dans le cadre de l'enquête publique.***

#### Réserve pour le terrain vers l'école :

Modification du zonage initialement attribué N concernant l'emplacement réservé n°2 pour le mettre en conformité avec la destination Ub. La commission propose de prendre en compte les observations.

#### Réserve pour les OAP de la rue Aymé Chalus :

Pour la partie Est, erreur d'appellation. Elle est renommée UBOA.

Pour la partie Ouest : Espace non constructible souhaité par le projet de PLU. Explication donnée au commissaire. La commission souhaite garder cette trouée verte et paysagère. Le commissaire considère que la construction d'un front bâti continu est un argument recevable.

La commission propose de maintenir la trouée paysagère.

#### Réserve pour Le Vieux Moulin :

Le projet de PLU prévoyait la modification de destination de commerce en habitation et la carte des ALEAS révèle un risque d'inondation. Plusieurs personnes associées ont émis la remarque suivante : Si la zone est inondable, le changement de destination est incohérent.

La commission propose de prendre en compte les observations.

Autre remarque concernant le Vieux Moulin. Notre projet n'était pas clair en ce qui concerne les constructions possibles.

La commission propose d'autoriser la construction de piscine (compatible avec le caractère inondable du lieu).

#### Nord du village – Bois des Noyers

Le projet de PLU prévoyait d'affecter à la parcelle n°931 une partie Ub et une partie N comprenant un espace boisé classé.

Le commissaire considère que la requête émise par le propriétaire du terrain, qui consiste à affecter une seule zone Ub jusqu'en limite de l'espace boisé classé, est recevable (la zone boisée classée étant maintenue au Nord de la parcelle n°931).

La commission propose de retenir cette proposition qui autorise la construction d'une nouvelle habitation.

La commission propose également de réduire la capacité de logement de l'OAP à 45 logements au lieu de 47.

(Pour rappel, les personnes associées demandaient de revoir à la baisse le nombre de logements).

#### Terrains communaux :

Au Nord du Village existait une ancienne décharge. Cette décharge n'est pas matérialisée sur notre projet de PLU. Le commissaire considère que la requête émise par un habitant d'Alix, qui consiste à signaler cette décharge, est recevable.

La Commission propose de matérialiser l'emprise de cette ancienne décharge (site pollué ou potentiellement pollué).

#### Cimetière :

Il était prévu une réserve foncière pour la création d'un parking.

Remarque de l'administration qui demande de créer un STECAL, ce qui semble compliqué pour la création de places de parking.

La commission propose d'abandonner la réserve foncière n°4.

#### «Zones humides » :

Erreur de graphisme dans la légende sur la carte. Harmonisation de la trame présentée pour le secteur Zh.

#### Précision du règlement :

Présentation de la gamme des couleurs de façades, menuiseries et ferronneries dans le règlement du PLU et non plus dans les annexes.

Intégration de photographies des éléments remarquables dans le règlement (monuments, impluvium, croix, puits, maison des chanoinesses, etc.).

Après avoir rappelé que le projet définitif de PLU, intégrant l'ensemble des remarques ci-dessus, a été fourni à l'ensemble du conseil.

Après avoir rappelé que le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées ont été fournis à l'ensemble du conseil.

Après avoir ouvert le débat à propos de l'ensemble des remarques évoquées.

Après lecture du projet de délibération, le conseil municipal a procédé au vote.

Vote : 1 abstention et 13 pour



Ci-dessous, le texte de la délibération n°2018-01 votée, dans sa version modifiée suite à une erreur de plume.

*Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-21, L.153-22, R.123-24 et R.123-25 ;*

*Vu la délibération en date du 10 Octobre 2008 prescrivant la révision du P.O.S et définissant les modalités de la concertation ;*

*Vu les débats intervenus en Conseil Municipal les 16 novembre et 14 décembre 2015, puis le 19 septembre 2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;*

*Vu l'avis de l'Etat sur le projet de PLU d'ALIX du 4 octobre 2017 ;*

*Vu les avis des Personnes Publiques consultées ;*

*Vu l'Arrêté municipal n°17-23 en date du 09 octobre 2017 mettant à enquête publique le projet de P.L.U. ;*

*Vu le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 26 octobre 2017 au 27 novembre 2017, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;*

*Considérant que les remarques issues des avis des Personnes Publiques consultées et les résultats de l'enquête publique justifient pour certaines des adaptations mineures, présentées dans les tableaux de synthèse en annexe à la présente délibération, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU.*

*Considérant que le projet de P.L.U., tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, faisant suite à la séance de travail organisée le 11 janvier 2018 ; est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**- DECIDE d'approuver le projet de P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente ;**

|  |                        |
|--|------------------------|
| <i>à la majorité des présents soit</i> | <i>à 13 voix pour</i>  |
|  | <i>à 0 voix contre</i> |
|  | <i>à 1 abstention</i>  |

*Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :*

- à la Mairie de ALIX aux jours et heures d'ouverture,*
- à la Sous-Préfecture du Rhône.*

*La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.*

*La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.*

*La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.*

✓ **Point Finances – Budget**

L'exercice 2017 est clôturé. La commission finances va se réunir le lundi 05 février à 20h30 pour travailler sur le budget 2018.

✓ **Point travaux – Aire de jeux**

**Aire de jeux :** Les travaux devraient être terminés d'ici la fin du premier trimestre 2018.

✓ **Questions diverses :**

- Rapport du Président de la communauté de communes
- Nouveau Site internet – Changement du prestataire au sein de l'AMRF  
Cela a nécessité et nécessite toujours une mise à jour de l'ensemble des articles. Toutefois l'administration du site semble plus simple.
- Initiation au numérique pour les + de 60 ans  
Partenariat avec l'ADMR et la CARSAT pour une prise en main de la tablette. 13 personnes (7 individuelles + 3 couples) sont inscrites.  
Une 2ème session d'initiation est prévue en septembre. Elle se fera sur Chatillon ou Alix.  
Un atelier pour «se perfectionner» est à l'étude.
- Point marché de producteurs – Nouvelle maraichère  
Mme Catherine Moiroux, productrice de légumes sur Quincieux, intégrera le marché de producteurs d'Alix à compter du mercredi 24 janvier 2018.
- Le recensement a démarré depuis le jeudi 18 janvier 2018 et se terminera le samedi 17 février.  
Nous remercions les Alixois de réserver aux agents recenseurs un bon accueil.
- Panneau d'affichage :  
L'agent communal mettra les informations en place le lundi matin. Relancer les présidents d'association pour expliquer la procédure et rappeler que le contenu doit parvenir en mairie au plus tard le jeudi qui précède l'affichage.
- Circulation dans le village :  
Une demande va être faite au département pour un « comptage » afin de quantifier le nombre de véhicules et leurs vitesses.
- Voir pour nouveaux locataires pour les jardins communaux :  
2 nouvelles demandes sont en cours de traitement.
- Braconnage en cours sur le territoire de la commune. L'association de la Chasse demande à être informée en cas de suspicions.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40

Prochaine réunion du conseil municipal : le lundi 05 mars 2018 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.

